



Commune
d'AMPUS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le cinq avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusées : Laurence COLLADO représentée par Hugues MARTIN
Virginie MICHEL représentée par Nadine MARION
Nathalie FORESTIER représentée par Siegfried JAEGER

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de Suffrages exprimés : 15

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015
DE LA COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir examiné le compte administratif 2015 de la Commune,
 - constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **228 777.82 €**,
 - statuant sur l'affectation de ce résultat de fonctionnement,
- à l'unanimité DECIDE de l'affecter comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT Ex. 2015	
<u>Résultat de fonctionnement :</u>	
- résultat de l'exercice	40 050.82 €
- résultats de clôture de l'exercice précédent	401 237.48 €
- affectation de l'exercice précédent	213 110.48 €
RESULTAT A AFFECTER	228 777.82 €
<u>Résultat d'investissement :</u>	
- résultat de l'exercice	27 852.27 €
- résultat de clôture de l'exercice précédent	10 261.89 €
- résultat de clôture	38 114.16 €
<u>Restes à Réaliser d'investissement :</u>	
D – besoin de financement	649 569.31 €
R – excédent de financement	568 700.00 €
Besoin de financement	80 869.31 €
<u>Affectation du résultat :</u>	
- Affectation en réserves en investissement (R-1068)	42 755.15 €
- Report en fonctionnement (R-002)	186 022.67 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN.

